



## Programme d'aide à la mobilité ¡Mira! – 2005/2006

### Critères de sélection et démarche à suivre

Si le premier critère de sélection des dossiers de candidature est avant tout artistique, votre projet ne pourra être transmis au comité de sélection que s'il respecte les modalités suivantes :

➤ **Votre projet artistique doit s'inscrire dans le domaine des arts du spectacle Vivant (arts de la scène) contemporains** : théâtre, danse, musique, arts du cirque et de la rue, marionnettes, projets transdisciplinaires et techniques du spectacle.

➤ **Vous devez vivre et travailler** :

- En France pour les artistes et les professionnels souhaitant se rendre en Espagne ou au Portugal,
- En Espagne pour les artistes et les professionnels souhaitant se rendre en France ou au Portugal,
- Au Portugal pour les artistes et les professionnels souhaitant se rendre en Espagne ou en France.

➤ **L'événement auquel vous souhaitez participer doit** :

- Permettre la rencontre, l'échange d'informations, l'élaboration d'idées et de projets, la formation, le perfectionnement, la découverte d'autres formes artistiques : réunions de réseaux, festivals, rencontres de travail, résidences d'artistes, stages, ateliers, séminaires, colloques, réunions préparatoires à des projets de création...
- S'inscrire dans une démarche à long terme et donner lieu, à votre retour, à un partage des fruits de votre expérience et de vos compétences nouvellement acquises avec les artistes et professionnels de votre pays.

**Attention** : Les bourses de voyage ne concernent pas :

- la diffusion (par exemple la programmation d'une pièce dans le cadre d'un festival ou d'une saison théâtrale ; les tournées de spectacle...),
- les rencontres ou rendez-vous isolés de toute manifestation ou possibilité de découverte, d'échanges artistiques.

➤ **Votre profil personnel doit remplir les critères suivants** :

- **Nationalité** : le jury ne tient pas compte de la nationalité des candidats mais du pays où ils vivent et travaillent à savoir l'Espagne, la France et le Portugal.\*
- **Age** : aucune limite d'âge, mais le jury donne priorité aux candidats qui entament leurs parcours professionnels et qui n'ont pas encore un large accès aux réseaux professionnels internationaux.
- **Profession** : artistes (interprètes, créateurs, pédagogues), professionnels du secteur culturel (organismes, administrateurs, porteurs de projets, techniciens du spectacle...) œuvrant dans le secteur des arts du spectacle contemporain.
- **Projet** : de niveau professionnel ou pré-professionnel.

- Moyens financiers: candidats dans l'impossibilité de trouver par eux-mêmes les financements de leurs déplacements. La priorité sera accordée aux professionnels les plus isolés artistiquement et économiquement.

**Attention : Les bourses d'aide à la mobilité ¡Mira! ne concernent pas :**

- les professionnels se déplaçant au titre d'une structure institutionnelle (ministère, organisme public...), d'une organisation financièrement solide, d'une entreprise privée (maison de production, agent artistique...),
- la mobilité universitaire (recherche, stages inscrits dans les cursus universitaires...)

(\*) Des professionnels européens habitant et travaillant dans d'autres pays d'Europe peuvent néanmoins déposer une demande de bourses à la condition d'être indépendants et d'être invités à participer à un projet porté par des artistes et opérateurs culturels français, espagnols ou portugais en France, en Espagne ou au Portugal, pays auxquels ils apporteront leur concours technique ou artistique.

➤ **Comment faire une demande de bourse d'aide à la mobilité ¡Mira!?**

La procédure dure environ 1 mois.

Démarche :

- Remplir le formulaire de candidature,
- Joindre une lettre de motivation (1 page)
- Joindre un CV (1 page)
- Joindre un descriptif et le programme de l'événement ou du projet auquel vous allez participer,
- Si possible, joindre une lettre d'invitation de la structure organisatrice.

Délais :

- Les dates des sessions de sélections sont fixées au fur et à mesure par l'équipe de coordination en fonction du nombre de candidatures reçues (généralement une session de sélection tous les deux mois).
- La date limite de dépôt des demandes pour la prochaine session de sélection est le : **30 juillet 2005**,
- Le comité de sélection statuera au plus tard 2 semaines après la date limite de dépôt des candidatures.

Comment recevoir la bourse ?

Une fois l'accord obtenu, les frais de voyage doivent être avancés. Dans les 2 mois qui suivent la fin du voyage, le bénéficiaire enverra à l'équipe de coordination :

- L'original ou une copie lisible de ses titres de transports et des factures correspondantes mentionnant clairement son nom, la date du voyage, la destination, et le prix,
- Un compte rendu de son expérience,
- ses coordonnées bancaires (remboursement par virement bancaire).

Le remboursement s'effectuera dans un délai de 2 semaines après réception des dossiers.

**Contact**

Sandrine Julien  
**Programme d'aide à la mobilité ¡Mira!**  
 Théâtre national de Toulouse  
 1 rue Pierre Baudis - BP 50 919  
 31009 Toulouse Cedex 6  
 France  
 mira@tnt-cite.com / www.mira-toulouse.com  
 T. +33 (0)5 34 45 05 39 / F. +33 (0)5 34 45 05 11